
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance n° 482
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8J6
Le 15 juin 2023, à 8 h
Adopté le 21 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

- M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
- M. Éric Ducharme, président-directeur général
- M^{me} Corinne Charette, membre
- M. Christian Cyr, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M^{me} Stéphanie Desforges, membre
- M^{me} Claudia Di Iorio, membre
- M. Richard Gagnon, membre
- M. Olivier Normandin, membre
- M^{me} Sylvie Thivierge, membre
- M^{me} Ka Yan Lisa To, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre
- Me Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « secrétaire générale »)

SONT PRÉSENTS PAR TEAMS :

- M. Michel Bouchard, membre
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- Me Marie-Hélène Dufour, responsable du Bureau-conseil en éthique
- M. Martin Simard, vice-président aux services aux assurés

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 23.06.15.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 23.06.15.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

4.1 Adoption des procès-verbaux des séances suivantes : 16 février, 6, 9, 15 et 23 mars, 4 et 12 avril 2023

Il est demandé que trois éléments évoqués par les membres soient ajoutés au point 5.2 du procès-verbal du 16 février 2023. Aussi, il est demandé de remplacer le « on » par « les membres » aux moments où leurs interventions ainsi que leurs questions sont rapportées. Avec ces modifications, et sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 16 février, des 6, 9, 15 et 23 mars ainsi que des 4 et 12 avril 2023 sont adoptés par les membres. Ces documents sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 23.06.15.

4.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe du report d'un sujet ainsi que des sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 23.06.15.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Liste des procès-verbaux adoptés

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-5 du 23.06.15.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration (PCA) félicite madame Louise Turgeon et monsieur Christian Cyr, tous deux membres, pour le renouvellement de leurs mandats.

Aussi, il profite de l'occasion pour féliciter madame Louise Champoux-Paillé, membre, qui s'est vu décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel. Il souligne que cette distinction reconnaît des accomplissements exceptionnels et rend hommage à une contribution remarquable à la société.

Par ailleurs, le PCA informe les membres de l'invitation qu'il a reçue de la part du premier ministre du Québec pour la réception offerte à l'occasion de la Fête nationale du Québec. Il souligne avoir accepté cette invitation.

Monsieur Michel Bouchard, membre, quitte la séance.

Finalement, le PCA revient sur la conférence offerte la veille par le vice-président aux services aux assurés.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Comité actif-passif et audit : séances des 30 mars et 7 juin 2023

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 30 mars et 7 juin 2023. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 23.06.15.

Tout au long de ce rapport, les membres échangent, posent des questions et formulent des requêtes à la direction. Ainsi, les membres s'enquèrent du contrat avec l'Alliance et demandent que la direction s'assure que soient suivis les risques associés aux relations avec ce fournisseur. À cette requête, la direction souligne que le risque relatif à la relation d'affaires avec l'Alliance est suivi au moyen de l'exercice portant sur la gestion des risques associés à la stabilisation de la L2 du projet CASA. La direction ajoute que les résultats de cet exercice sont présentés au CAPA.

Par ailleurs, les membres demandent que l'option d'avoir un siège sur le CA de la Caisse de dépôt et placement du Québec soit étudiée.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

7.2 Comité de gouvernance et d'éthique : séances des 20 avril et 8 juin 2023

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 20 avril et 8 juin 2023. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 23.06.15.

Elle mentionne que l'information portant sur Rapport annuel de gestion 2022 (RAG), qui sera présentée au point 9 de l'ordre du jour de l'actuelle séance, a été présentée aux membres du comité qui ont eu l'occasion de l'analyser et de la commenter. Elle souligne que ces derniers se disent favorables à l'adoption de la résolution qui sera proposée.

À la suite du rapport de la présidente du CGE, les membres proposent d'intégrer le volet indemnisation au programme d'accueil des nouveaux membres.

7.3 Comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines : séances des 26 avril et 2 juin 2023

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines fait son rapport. Il informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 26 avril et 2 juin 2023. Les ordres du jour de ces séances sont déposés au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 23.06.15.

Madame Ka Yan Lisa To et monsieur Michel Bouchard, tous deux membres, se joignent de nouveau à la séance du CA.

7.4 Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité : séance du 31 mai 2023

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité fait son rapport. Elle informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 31 mai 2023. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 d) du 23.06.15.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général (PDG) fait son rapport.

SAAQclic

Le PDG rappelle aux membres que la solution SAAQclic fonctionne et dresse un état de la situation des encaissements en lien avec les commerçants. Aussi, il souligne qu'une présentation de la synthèse du rapport de PwC est prévue au CA du 22 juin 2023 et s'enquiert de la préférence des membres pour le format que devrait prendre celle-ci. Les membres demandent alors qu'une présentation leur soit faite par les représentants de la firme. Le PDG en prend note.

Dossiers avec le gouvernement

Le PDG informe les membres de l'adoption en mars 2023 de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, de la diffusion des orientations de celle-ci aux ministères et organismes en mai 2023 et du dépôt attendu du plan d'action de développement durable de la Société le 1^{er} septembre 2023. Par ailleurs, il souligne que le calendrier du CA et de ses comités permet l'approbation dudit plan par le CA le 21 septembre 2023. Le PDG informe les membres que les autorités

concernées sont au courant de la situation et qu'elles sont à l'aise avec celle-ci. De plus, il ajoute que la Société ne sera pas la seule organisation à remettre son plan avec un bref délai.

Aussi, le PDG informe les membres de la transmission au ministère du Conseil exécutif du *Règlement modifiant le règlement sur le remboursement de certains frais*. Il souligne que ce dossier ne présente pas d'enjeu.

De plus, le PDG rappelle aux membres l'élaboration, par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère), d'un plan d'action bonifié en sécurité routière et présente l'implication de la Société aux travaux.

Par ailleurs, le PDG souligne la période de transition relative à l'entrée en vigueur des dispositions de la *Charte de la langue française*. Il rappelle le dévoilement du bilan routier fait le 12 juin 2023 et mentionne la poursuite des travaux avec le Ministère sur la gestion de l'administration des radars photo.

Gestion de l'entreprise

Le PDG rappelle aux membres que la Société mène des sondages auprès de la clientèle, des partenaires et des employés. Il souligne l'utilisation d'une matrice en ressources humaines pour connaître notamment le pouls des équipes de gestion. Aussi, il mentionne qu'il poursuit ses visites dans les centres de service pour prendre le pouls des employés.

Puis, il revient brièvement sur l'arrêté ministériel voulant prolonger la validité des permis de conduire dont l'échéance est juin, juillet et août ainsi que la mise en place d'un processus visant la réutilisation temporaire de la photographie du permis de conduire. Il rappelle que l'un des objectifs de ces actions est de réduire l'affluence en points de service.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- le rôle de la Société dans la production du plan d'action du Ministère;
- le partage des frais d'adhésion et d'inscription au Service d'authentification gouvernementale avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique;
- la date annoncée pour le retour à la normale en centres de service ainsi que la fenêtre d'opportunité pour revoir celle-ci et les risques liés à la réutilisation de la photographie du permis de conduire, le cas échéant.

9. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022 – RÉOLUTION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative se joint aux membres du CA.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 du 23.06.15, les documents suivants :

- Une note sur le RAG;
- Une version « projet » du RAG;
- Un projet de résolution.

Le directeur général présente les étapes relatives à la production du RAG réalisées à ce jour, dont la présentation des états financiers du Fonds d'assurance et de la Société au CAPA du 17 mai et

l'approbation de ceux-ci par le CA le 18 mai 2023. Il ajoute que le CGE a eu l'occasion de parcourir et de commenter le RAG le 8 juin dernier et souligne que les commentaires alors formulés ont été pris en compte. Il poursuit en mentionnant que les travaux de vérification interne et de révision linguistique ont également été effectués et termine en soulignant que la Société a respecté l'échéancier selon lequel elle s'était engagée.

Des discussions s'ensuivent. Les membres émettent des commentaires notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- la définition du symbole « M\$ »;
- les cibles relatives à la déclaration de services aux clients;
- les sommes investies en sécurité routière;
- la diffusion des faits saillants du RAG;
- la facture graphique de l'outil.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 8 juin 2023 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

Le PCA demande à la secrétaire générale de lire la décision de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par madame Stéphanie Desforges et appuyée par monsieur Christian Cyr :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2022 de la Société de l'assurance automobile du Québec qui intègre les rapports particuliers qu'exige la Loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'agence Contrôle routier Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande son approbation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2022 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-3114 du 23.06.15

10. ACTUALISATION DES VALEURS – INFORMATION

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative ainsi que la responsable du Bureau-conseil en éthique se joignent aux membres du CA.

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 23.06.15, le document suivant :

- Un napperon sur l'actualisation des valeurs de la Société.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle aux membres l'exercice réalisé en 2022 pour actualiser les valeurs de la Société. Ensuite, le directeur général rappelle les valeurs retenues en décembre dernier, soit : la collaboration, l'engagement, l'audace, la rigueur et l'ouverture. Puis, il informe les membres de la réflexion suscitée par l'évolution du contexte organisationnel des derniers mois. Par la suite, la responsable du Bureau-conseil en éthique prend la parole et souligne que la situation est tout indiquée pour réaffirmer la valeur de respect qui est particulièrement importante pour les employés. Elle ajoute que cette valeur intègre les notions de reconnaissance et d'écoute envers les collègues, les employés, les clients et les partenaires. Ainsi, elle présente la modification proposée aux valeurs, soit de remplacer la valeur de l'audace par celle de respect. Elle souligne que les notions associées à la valeur de l'audace, telles que faire autrement et accueillir la diversité, pourraient être précisées dans la définition de la valeur d'ouverture.

À la suite de la présentation, les membres émettent des commentaires et posent des questions principalement sur les sujets suivants :

- le calendrier de communication des nouvelles valeurs;
- l'accent à mettre sur les façons de faire et les façons d'être au moment de communiquer les valeurs;
- la durée de vie des valeurs d'une organisation.

Par ailleurs, il est demandé d'étudier la possibilité d'ajouter l'agilité dans la définition de la valeur de collaboration et la notion de façons de faire dans la valeur d'ouverture.

Les membres se disent en accord avec la proposition des nouvelles valeurs de la Société.

Le directeur général des partenariats et de la performance corporative quitte la séance.

11. CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – PRÉSENTATION ET RÉOLUTION

La vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 23.06.15, les documents suivants :

- Un napperon sur la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société* (Code);
- Une version « projet » du Code avec les modifications proposées identifiées;
- Une version « projet » du Code montée graphiquement;
- Un projet de résolution.

La vice-présidente et secrétaire générale rappelle que l'objectif de l'actuelle présentation est l'approbation du Code révisé. Elle ajoute qu'il a été demandé par le CGE que le PCA et le PDG soulignent l'importance de cet outil et qu'en ce sens une lettre de transmission co-signée par ceux-ci sera jointe au Code. Puis, la responsable du Bureau-conseil en éthique informe les membres des étapes du processus de révision du Code, dont un étalonnage réalisé auprès d'organismes comparables à la Société. Elle souligne que cet exercice a permis de constater que le Code respecte les bonnes pratiques observées et qu'il a été décidé d'y apporter des bonifications; bonifications qu'elle présente.

Les membres posent une question sur le devoir de réserve. Aussi, ils soulignent leur appréciation de la nouvelle facture graphique du document.

Il est rappelé que l'information a été présentée le 20 avril 2023 aux membres du CGE et que ces derniers se sont dit favorables à l'adoption de la résolution proposée.

La responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

Le PCA demande à la secrétaire générale de lire la décision de la résolution proposée.

Les membres sont en accord avec la recommandation. L'approbation de la résolution suivante est proposée par monsieur Stéphan Deschênes et appuyée par monsieur Olivier Normandin :

Résolution

ATTENDU QUE la révision du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* (« Code ») s'effectue sur une base triennale;

ATTENDU QUE la dernière révision du Code a été réalisée en 2019;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la révision du Code;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande d'adopter les modifications proposées au Code;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications proposées au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-3115 du 23.06.15

12. ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC – PROLONGATION PAR AVENANT – INFORMATION

Le vice-président aux services aux assurés se joint aux membres du CA et dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 23.06.15, le document suivant :

- Une note sur la prolongation de l'entente avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Le vice-président rappelle aux membres l'existence d'une entente entre la Société et la FMSQ qui encadre la rémunération des expertises médicales demandées par la Société et tous les services non réglementés rendus par des médecins spécialistes. Puis, il mentionne que celle-ci a pris fin le 28 février 2022. Aussi, il explique aux membres pourquoi il n'y a pas eu, à ce jour, la signature d'une entente renouvelée et informe les membres que la FMSQ et la Société ont convenu de prolonger par avenant l'actuelle entente jusqu'au 29 février 2024. Il ajoute que la présente démarche n'a pas d'incidence sur les relations avec les différents partenaires de la Société.

Par ailleurs, le vice-président porte à l'attention des membres une diminution des demandes d'expertise comparativement aux prévisions projetées et l'optimisation des processus à la Société.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- les coûts d'expertise;
- les alternatives à la FMSQ;
- les changements de collaborateurs à la FMSQ;
- le délai de production d'une entente à long terme.

Le vice-président aux services aux assurés quitte la séance.

13. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL SORTANT ET REMERCIEMENTS – HUIS CLOS – RÉOLUTIONS

Pour faciliter la gestion de l'ordre du jour, les sujets 14, 15 et 16 sont traités dans l'immédiat.

Puis, les membres se réunissent à huis clos et conviennent à l'unanimité d'approuver la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE, le 5 avril dernier, monsieur Denis Marsolais a quitté la Société, où il occupait les fonctions de président-directeur général;

ATTENDU QU'il a fait preuve, sans relâche aucune, d'un leadership mobilisant, d'un engagement indéfectible et d'un professionnalisme remarquable;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration remercie chaleureusement monsieur Denis Marsolais et lui souhaite une excellente continuation;

QUE la présente résolution lui soit transmise.

Résolution AR-3116 du 23.06.15

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le 22 juin 2023, à 8 h 30.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 30

Président



Secrétaire générale